



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Conseil de communauté du **10 juillet 2014**

Délibération n° 2014-0197

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Lyon_Ville de l'entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'association Action'Elles pour son programme d'actions 2014

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 162

Date de convocation du Conseil : vendredi 27 juin 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mardi 15 juillet 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Farih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Barge, Barret, Mmes Basdereff, Baume, Beautemps, Belaziz, MM. Bérat, Bernard, Berthilier, Blachier, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Calvel, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mmes David, de Lavernée, de Malliard, MM. Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneire, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mme Michonneau, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, M. Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Mme Servien, MM. Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Vaganay, Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Brumm (pouvoir à Mme Bouzerda), Mmes Balas (pouvoir à M. Guillard), Berra (pouvoir à M. Fenech), M. Blache (pouvoir à M. Havard), Mme Burillon (pouvoir à Mme Servien), M. Compan (pouvoir à M. Quiniou), Mme Ghemri (pouvoir à M. Genin), M. Gillet, Mmes Hobert (pouvoir à Mme Gailliot), Lecerf (pouvoir à M. Gomez), Maurice (pouvoir à M. Martin), Millet (pouvoir à M. Crimier), M. Pouzol (pouvoir à M. Gouverneire), Mme Reynard (pouvoir à Mme Crespy), M. Uhlrich (pouvoir à M. Geourjon), Mme Varenne (pouvoir à M. Kimelfeld).

Absents non excusés : MM. Boudot, Casola.

Conseil de communauté du 10 juillet 2014**Délibération n° 2014-0197**

commission principale : développement économique

objet : **Lyon_Ville de l'entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'association Action'Elles pour son programme d'actions 2014**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 juin 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Action'Elles est une association créée en 1994 dont la vocation est de promouvoir l'entrepreneuriat auprès des femmes et d'accompagner les femmes chefs d'entreprise lors des premières années d'existence de leur entreprise.

Afin de répondre à ces objectifs, Action'Elles mène plusieurs types d'actions : organisation ou participation à des événements relatifs à l'entrepreneuriat (salons, colloques, groupes de réflexion, etc.), animation de formations ou de permanences pour les créatrices d'entreprises, coordination d'ateliers d'échanges d'expériences.

a) - Objectifs

Depuis 2004, la Communauté urbaine de Lyon met en œuvre une politique globale dans le domaine de l'entrepreneuriat. C'est un levier important pour garantir le renouvellement du tissu économique local et le développement de l'emploi sur l'agglomération.

Les ambitions du réseau Lyon_Ville de l'entrepreneuriat (L_VE), pour la période 2012-2014, sont de continuer à mettre l'entrepreneur au cœur de son action et de mobiliser le territoire pour maintenir et développer un cadre favorable à l'entrepreneuriat et à la croissance des jeunes entreprises. L'accessibilité, l'efficacité et la qualité de l'offre de service du réseau contribuent à faire de Lyon une référence européenne en matière d'entrepreneuriat. Le réseau s'engage à soutenir chaque entrepreneur par une offre de proximité et souhaite faire émerger ceux à potentiel, notamment dans le cadre des filières d'excellence du territoire.

C'est dans le cadre de ces activités que l'association Action'Elles sollicite le soutien financier de la Communauté urbaine.

b) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2013 et bilan

Par délibération n° 2013-3923 du 27 mai 2013, le Conseil de communauté a attribué une subvention de fonctionnement, d'un montant de 10 000 €, au profit de l'association Action'Elles pour son programme d'actions 2013.

Le bilan de l'activité de Action'Elles, dans le cadre de ce financement, est le suivant :

1 - Suivi des jeunes dirigeantes d'entreprises

En 2013, l'association a accueilli 89 nouvelles créatrices d'entreprises (l'objectif était fixé à 80). Elle a organisé 13 ateliers de sensibilisation et de formation auxquels 82 créatrices ont participé. 19 rencontres réseaux ont été organisées comptant plus de 200 participantes, 8 parcours de création suivis par 38 porteuses de projets et 50 femmes chefs d'entreprise accompagnées dans le cadre du suivi post-crédation (objectif initial de 40), pour 34 entreprises effectivement créées après un appui en *ante* création (objectif initial de 30).

2 - Implication dans le réseau

Conformément à ses engagements auprès du réseau L_VE, Action'Elles réoriente systématiquement les créatrices qu'elle ne peut accompagner vers les autres membres du réseau (61 réorientations vers les partenaires) et ouvre des places aux créatrices suivies par les autres membres du réseau L_VE.

Action'Elles participe, par ailleurs, activement à la démarche de professionnalisation/labellisation : l'association a été labellisée une nouvelle fois en novembre 2009 et contribue à la base de données commune et à la communication du réseau. Elle affiche son appartenance au réseau (affiches, plaquettes et kakémono) et informe chacune de ses nouvelles adhérentes de cette appartenance et des objectifs du réseau.

3 - Actions de sensibilisation et de communication

Action'Elles a participé à plusieurs salons (salon des entrepreneurs de Lyon, salon de la micro-entreprise, Caravane des entrepreneurs, etc.).

Action'Elles a mis en ligne en 2013 son nouveau site internet dont l'objectif est double : d'une part, promouvoir les offres de l'association et, d'autre part, inciter les adhérentes à travailler en réseau *via* un intranet dont l'accès est réservé aux membres. Action'Elles est aussi présente sur les réseaux sociaux afin d'accroître sa notoriété.

L'association présente un bilan satisfaisant par rapport aux indicateurs 2013 et ses missions de suivi des jeunes entreprises et de sensibilisation permettent de garantir la qualité et la proximité du service auprès du public féminin :

Indicateurs	Prévisions initiales	Résultats atteints
nombre d'entreprises créées	30 créations d'entreprises	34 créations d'entreprises
nombre de porteurs de projet informés/passés par l'action	100 participantes	154 participantes
nombre d'entreprises "accompagnées" de 0 à 3 ans	40 créatrices accompagnées	50 créatrices accompagnées

c) - Programme d'actions pour 2014 et plan de financement prévisionnel

Les 3 grands objectifs poursuivis par Action'Elles en 2013 sont reproduits sur l'année 2014.

1°- Suivi des jeunes dirigeantes d'entreprises

- 80 nouvelles inscriptions,
- pérennisation des rencontres réseaux complétées par 2 nouvelles offres : les soirées d'intégration et les rencontres B to B (destinées à renforcer les recommandations d'affaires entre créatrices),
- organisation de 10 à 12 ateliers d'échanges et de formation réunissant au moins 50 participantes,
- accompagnement de 40 dirigeantes d'entreprises,
- pérennisation du parcours création pour les porteuses de projet.

2°- Implication dans le réseau

- mise en place des actions de professionnalisation nécessaires au maintien du label sur le long terme,
- alimentation de la base de données LVE Pro,
- affichage de l'appartenance au réseau lors des actions de communication menées par l'association.

3°- Actions de sensibilisation et de communication

- assurer une présence renforcée d'Action'Elles dans l'ensemble des manifestations relatives à l'entrepreneuriat féminin,
- développer la notoriété d'Action'Elles.

Budget prévisionnel 2014 pour la mise en œuvre de l'action en faveur de l'entrepreneuriat

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
achats	3 000	prestations de services	50 000
services extérieurs	17 800	Communauté urbaine de Lyon	10 000
autres services extérieurs	26 000	Agence de services et de paiements	10 700
charges de personnel	78 900	Caisse des dépôts et consignations (CDC)	50 000
		Service des droits des femmes et de l'égalité	5 000
Total	125 700	Total	125 700

Il est donc proposé au Conseil de communauté d'attribuer une subvention de fonctionnement de 10 000 € au profit de l'association Action'Elles pour son programme d'actions 2014 (montant identique à celui attribué en 2013) ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € au profit de l'association Action'Elles pour son programme d'actions 2014,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'association Action'Elles définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 - compte 657 4 - fonction 90 - opération n° 0P01O2291.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 juillet 2014.